

Quel est le futur des villes algériennes face aux risques naturels ?

Politique d'aménagement et gestion des risques naturels (Cas des villes algériennes)

NOURI Myriem
Architecte – Urbaniste – Gestion des risques naturels
Doctorante en Sciences (Sciences et Gestion de l'Environnement)
Université de Liège, Belgique
meriemnouri@hotmail.com

Promoteur : Dr. Pierre OZER
Département des Sciences et Gestion de l'Environnement
Université de Liège, Belgique
pozer@ulg.ac.be

Mots clés : Aménagement du territoire, urbanisation, démographie, risques naturels, vulnérabilité.

L'aménagement du territoire est l'intervention de différents acteurs sur un espace donné. L'action de ces derniers façonne le paysage et adapte l'espace occupé ou à occuper. L'aménagement est aussi une conception prospective stratégique qui dispose les hommes, leurs activités et leurs moyens de communication avec une prise en charge de plusieurs facteurs dont ceux de l'environnement. Quant à l'urbanisme, il est un des axes que prend en charge l'aménagement du territoire. Son extension dépend de plusieurs éléments : sociaux, économiques, stratégiques, ... etc.

L'Algérie est l'un des pays en développement qui subit une urbanisation intense. En l'espace de 45 ans, le changement s'est essentiellement concentré dans les grands pôles urbains déjà existants, sans étalement équilibré sur tout le territoire algérien. Ce qui a développé une vulnérabilité multiple face aux phénomènes naturels extrêmes.

Cet étalement hétérogène sur le territoire est causé essentiellement par une répartition dissymétrique de la population en Algérie. En effet, la démographie algérienne se caractérise par une polarité sur le nord du pays avec 36% des habitants localisés dans 1,9% du territoire. Une densité qui dépasse actuellement les 274 hab/km² dans un espace très restreint.

D'autre part, l'Algérie est concernée par une dizaine de risques majeurs répertoriés par l'ONU (1990-2000) (inondations, incendies des forêts, glissement de terrain, sécheresse, désertification, séismes, avalanches...). Elle est souvent exposée à d'innombrables phénomènes naturels extrêmes engendrant des pertes humaines et économiques.

Devant l'ampleur des dégâts et les pertes, surtout humaines, causées par ces événements, l'Etat a élaboré une législation et amorcé des études, dans le cadre de la politique d'aménagement mise en œuvre actuellement, afin de déterminer la vulnérabilité des enjeux en général et urbains en particulier.

Dans cette perspective, la présente étude se propose de trouver des solutions adaptées dans la gestion des risques naturels face à la vitesse d'urbanisation.

Elle permettra de confronter l'architecture et l'urbanisme à la combinaison des risques et leur impact direct, elle est aussi une ébauche à une analyse approfondie de la réglementation algérienne locale, de l'évolution urbaine (majoritairement anarchique) et d'expliquer les problèmes politico-économiques ainsi que les plans de communication (planification urbaine participative), dans le but d'émettre des recommandations et des plans de gestion des risques ciblés.